



Chambre des communes  
CANADA

# **Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre**

---

PROC • NUMÉRO 044 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

**TÉMOIGNAGES**

**Le mardi 15 février 2011**

—  
**Président**

**M. Joe Preston**



## Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 15 février 2011

•(1105)

[Traduction]

**Le président (M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC)):** La séance est ouverte.

La première heure de la séance d'aujourd'hui sera consacrée à la question de privilège concernant la divulgation prématurée d'un projet de rapport sur les consultations prébudgétaires du comité des finances. Nous accueillons un témoin sur cette question pour une heure, puis nous avons d'autres questions à aborder.

Monsieur Ulyatt, avez-vous une déclaration préliminaire à faire aujourd'hui?

**M. Russell Ulyatt (à titre personnel):** Oui, monsieur le président.

**Le président:** Merci d'être venu aujourd'hui. Nous allons commencer par entendre votre déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions.

Monsieur Ulyatt, la parole est à vous.

**M. Russell Ulyatt:** Merci, monsieur le président.

Comme le comité le sait très bien, le jeudi 18 novembre 2010, j'ai reçu un courriel, envoyé à tous les membres ainsi qu'au personnel du Comité des finances, une ébauche de rapport préparée par le personnel du Comité des finances. Lorsque j'ai reçu le rapport ce matin-là, je ne l'ai pas lu, mais j'ai fait deux choses. Premièrement, j'en ai imprimé une copie à l'intention de Mme Block et je l'ai placée dans un cartable pour qu'elle l'examine; deuxièmement, j'ai envoyé par courriel les rapports à quelques-uns de mes amis dont l'identité a depuis lors été rendue publique.

Comme je l'ai déjà mentionné, la divulgation du document dénote un patent manque de jugement et constitue une faute personnelle grave dont je suis le seul et unique responsable. Toutefois, je tiens à répéter que je n'ai pas photocopié l'ébauche. Je n'ai pas envoyé l'ébauche par télécopieur. Je n'ai pas discuté du contenu de l'ébauche avec quiconque, au téléphone ou en personne.

Je souhaite encore une fois présenter mes excuses sincères à tous les députés pour mes actes, surtout aux membres du Comité des finances et du présent comité. Je suis ici à la demande de votre comité pour répondre à toute question supplémentaire que vous pourriez avoir au sujet de cet incident, et je suis prêt à répondre à toutes vos questions aujourd'hui.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci beaucoup.

**M. Russell Ulyatt:** Monsieur le président, je crois que j'ai une copie de... Un autre membre ici présent... On vient de me donner un bref aperçu.

**Le président:** Madame Foote, vous pouvez y aller en premier.

Commençons par une série d'interventions de sept minutes. Allez-y.

**Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais commencer par demander l'assermentation de notre témoin, s'il vous plaît.

**Le président:** D'accord. La greffière peut faire cela pour nous.

**Une voix:** Sommes-nous télévisés?

**Le président:** La CBC est ici, oui.

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Avons-nous donné notre accord?

**Le président:** Je ne crois pas que les comités aient le choix. Dans le cadre de notre entente avec les télédiffuseurs, s'ils nous le demandent, ils peuvent venir. Notre comité pourrait discuter de la question si vous voulez. C'est aussi de notre ressort.

**M. Marcel Proulx:** Je voulais seulement m'assurer...

**M. Russell Ulyatt:** Je, Russell Ulyatt, jure de dire dans mon témoignage la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

**Le président:** Merci beaucoup, madame la greffière.

Merci, monsieur Ulyatt.

Madame Foote, allez-y.

**Mme Judy Foote:** Merci.

Merci, monsieur Ulyatt, d'être venu ici encore une fois pour répondre à d'autres questions que nous avons, nombre desquelles concernent l'échange de courriels.

J'aimerais tout d'abord vous demander si vous consultez toujours l'avocat du Parti conservateur, Paul Lepsoe.

**M. Russell Ulyatt:** Non.

**Mme Judy Foote:** Vos courriels révèlent que vous avez prévu une rencontre au cabinet de lobbyistes Tactix avec Clarke Cross et Ian May le 17 novembre. Cette rencontre avait-elle pour but de discuter de votre embauche par cette société?

**M. Russell Ulyatt:** Non, pas du tout.

**Mme Judy Foote:** Puis-je alors vous demander quel était l'objet de la rencontre?

**M. Russell Ulyatt:** Veuillez me pardonner, car cela fait assez longtemps. Je crois que M. May faisait partie d'une coalition d'expéditeurs et que la rencontre visait à m'aider à mieux comprendre les enjeux relatifs à l'expédition, du point de vue de M. May.

**Mme Judy Foote:** Durant cette rencontre, avez-vous parlé avec M. Cross et M. May de l'audience du Comité des finances ou du rapport?

**M. Russell Ulyatt:** Au meilleur de ma connaissance, non.

**Mme Judy Foote:** Lorsque vous avez comparu devant le comité la première fois, aux questions concernant votre rapport, vous avez répondu: « Mes actes ont été spontanés lorsque je les ai faits. Ce n'était pas prémédité. » Pourtant, un courriel — envoyé par vous au lobbyiste Clarke Cross le 17 novembre — que vous avez fourni au comité révèle que vous lui avez dit que le rapport paraissait le lendemain, le 18. Alors, vous en aviez bel et bien discuté avec cet homme le 17, et vous lui aviez dit que vous lui en enverriez une copie.

Pourquoi avez-vous délibérément trompé le comité la dernière fois que vous avez comparu?

**M. Russell Ulyatt:** Je suis désolé, mais j'ignore de quel courriel vous parlez.

Est-il dans la documentation fournie ou...?

Je peux dire sans équivoque que je n'ai jamais eu l'intention de tromper le comité. Si ces propos figurent effectivement dans le courriel, l'envoi n'était pas prémédité. Je l'ai envoyé à un moment où mon jugement m'a gravement fait défaut. Personne n'a insisté pour que je le fasse, et c'était une erreur de bonne foi de ma part.

**Mme Judy Foote:** Mais vous nous avez dit que vos actes étaient spontanés, alors que vous venez de préciser, dans votre déclaration préliminaire, que vous avez en fait reçu le rapport le matin du 18, au même moment que les membres du Comité des finances. Alors, vous saviez que le rapport s'en venait. De toute évidence, vous possédiez ce renseignement. Vous avez dit à quelqu'un que vous lui enverriez le rapport. Ne pourrait-on pas dire, en quelque sorte, que vos actes étaient prémédités, dans la mesure où vous aviez l'intention de transmettre le rapport à quelqu'un?

**M. Russell Ulyatt:** Je comprends l'interprétation qu'on peut en faire, et, tant que je me souviens, comme je n'ai toujours pas eu de copie du courriel pour me rafraîchir la mémoire, je n'ai jamais eu l'intention a) de tromper le comité ni b) de violer la confidentialité du document comme je l'ai fait.

**Mme Judy Foote:** J'imagine que nous pouvons...

**Le président:** Pouvons-nous montrer le courriel à M. Ulyatt?

• (1110)

**Mme Judy Foote:** Bien sûr. Montrez-lui.

Est-ce que cela vous rafraîchit quelque peu la mémoire?

**M. Russell Ulyatt:** Je suis désolé, non. Cela fait trois mois, et je comprends que... Je n'avais pas accès à cette boîte de réception la dernière fois que je suis venu rencontrer le comité, car je n'avais pas accès à mon compte de courriel parlementaire. Et, bien que je comprenne qu'on puisse voir un élément de préméditation, je n'ai jamais eu l'intention de ne pas respecter la confidentialité ce document.

**Mme Judy Foote:** Vous voyez la contradiction ici.

**M. Russell Ulyatt:** Je constate la contradiction, oui.

**Mme Judy Foote:** Car vous avez dit au comité que...

**M. Russell Ulyatt:** Effectivement. Je vois cela, oui.

**Mme Judy Foote:** Vous avez reçu le rapport le 18. Pourtant, le 17, vous aviez déjà dit à quelqu'un que vous lui enverriez une copie du rapport. Il s'agit d'un rapport confidentiel, et, le 17, vous saviez que le rapport était confidentiel lorsque vous avez dit cela à Clarke Cross.

**M. Russell Ulyatt:** Je ne saurais dire si je savais à ce moment-là que le rapport était confidentiel. Je ne m'en souviens plus.

Honnêtement, je ne m'en souviens plus, madame Foote. Je suis désolé.

**Mme Judy Foote:** D'accord. Au cours de son témoignage, M. Cross a déclaré que, lorsqu'il avait reçu le rapport, il était surpris. Pourtant, vous l'aviez averti le 17 que vous alliez lui envoyer le rapport. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi M. Cross ment aussi au comité?

**M. Russell Ulyatt:** Je suis désolé. Je ne peux pas parler au nom de M. Cross.

**Mme Judy Foote:** Alors, nous avons vos témoignage respectifs, de M. Cross et de vous-même: vous avancez que ce n'était pas intentionnel, et M. Cross dit qu'il était surpris. Vous l'aviez pourtant averti à l'avance.

Qui d'autre aviez-vous averti de votre intention de lui envoyer ce rapport confidentiel?

**M. Russell Ulyatt:** Comme je l'ai dit, vous avez accès à des courriels que je ne peux pas consulter. Je ne me souviens même pas d'avoir envoyé ce courriel, encore moins tout autre courriel. Je ne crois pas avoir envoyé d'autres courriels signalant mon intention de commettre une si grave violation de la confidentialité.

**Mme Judy Foote:** Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

**Le président:** Une minute.

**Mme Judy Foote:** J'aimerais parler de votre curriculum vitae. Il mentionne que R.U. Thinking Strategic Consulting offre régulièrement des conseils stratégiques à tout un éventail de clients sur des questions qui vont des affaires internationales et des questions de commerce...

À qui offrez-vous ces services?

**M. Russell Ulyatt:** À personne.

**Mme Judy Foote:** Alors, vous n'avez jamais offert ces services, même si, selon votre curriculum vitae, c'est ce que fait R.U. Thinking Strategic Consulting?

**M. Russell Ulyatt:** J'ai déjà prodigué de tels conseils par le passé; toutefois, je ne le fais pas actuellement.

**Mme Judy Foote:** À qui offriez-vous ces conseils? Qui étaient vos clients?

**M. Russell Ulyatt:** L'entreprise est en activité depuis un certain moment. Je n'ai pas la liste des gens avec qui j'ai fait affaire là-bas. Je ne me suis pas préparé à répondre à des questions à ce sujet aujourd'hui. Je suis désolé. Je peux m'engager à produire une liste des clients au comité après mon témoignage d'aujourd'hui.

**Mme Judy Foote:** Merci.

Votre curriculum vitae révèle également que vous avez contribué à des campagnes de marketing de plusieurs millions de dollars et à des campagnes de marketing nationales visant à augmenter le nombre de donateurs actifs et le montant des dons par ménage. Pour qui étaient ces campagnes?

**M. Russell Ulyatt:** J'ai fait du bénévolat dans le cadre d'une campagne pour le Parti conservateur du Canada, mais j'ai aussi travaillé avec d'autres organisations provinciales, etc.

**Mme Judy Foote:** Et qui vous rémunérait pour ces services?

**M. Russell Ulyatt:** La plupart des services étaient bénévoles.

**Le président:** Merci, madame Foote.

Encore une fois, je tiens seulement à orienter les membres du comité: nous examinons la fuite du document. Je ne veux pas que nous nous écartions trop du sujet.

La parole est maintenant à M. Lukiwski.

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Merci, monsieur le président, et merci, monsieur Ulyyatt, d'être venu.

Honnêtement, je n'ai pas beaucoup de questions. Je crois que le président a raison. Le comité a la tâche de tenter de déterminer exactement ce qui est arrivé et, ensuite, d'essayer de trouver des façons d'empêcher ce genre de choses de se reproduire. Mais, autrement, je n'ai pas particulièrement l'intention de creuser pour en savoir plus; je ne suis pas certain qu'il y ait grand-chose de nouveau à découvrir.

Si vous le permettez, j'aimerais passer en revue certains aspects déjà abordés et vous faire répéter certaines des choses que vous avez dites lors de votre témoignage précédant devant le comité et, en fait, si vous avez de nouveaux renseignements ou que vous aimeriez apporter un détail au sujet de votre dernier témoignage, c'est pour vous l'occasion de le faire aussi.

Permettez-moi seulement de vous répéter ce que, si je ne m'abuse, vous avez déclaré dans le cadre de votre témoignage, et veuillez me dire si j'ai tort.

Vous avez déclaré que vous étiez le seul à avoir transmis le projet de rapport confidentiel à un certain nombre de lobbyistes. Est-ce exact?

• (1115)

**M. Russell Ulyyatt:** C'est exact.

**M. Tom Lukiwski:** Vous admettez volontiers — et vous l'avez fait par le passé — que vous saviez, à l'époque — et, bien sûr, vous savez maintenant — que votre comportement était malséant — c'est le moins qu'on puisse dire — et que cela n'aurait pas dû arriver. Et vous saviez, à ce moment-là, que vous transmettiez de l'information de dernière heure... C'était un manquement très grave à l'obligation de confidentialité.

**M. Russell Ulyyatt:** Oui. Je crois aussi avoir expliqué que, dans le passé, je ne comprenais pas pleinement le concept de privilège parlementaire — ni son importance — comme c'est le cas aujourd'hui.

**M. Tom Lukiwski:** Merci.

Vous avez également déclaré, je crois, que M. Block ignorait tout à fait que vous lui transmettiez cette information.

**M. Russell Ulyyatt:** Tout à fait — il n'avait aucune connaissance de mes actes.

**M. Tom Lukiwski:** Je crois aussi que vous aviez déjà déclaré qu'il s'agissait de la première et de la dernière fois que vous faisiez quelque chose comme ça, que vous manquiez à l'obligation de confidentialité, transmettiez un projet de rapport ou communiquiez des renseignements confidentiels à une personne autre que vos employeurs.

**M. Russell Ulyyatt:** C'est exact.

**M. Tom Lukiwski:** Ma question semblera peut-être étrange, mais je crois que je veux vous la poser. On nous a aussi chargés, comme je l'ai mentionné, de trouver de nouvelles façons d'empêcher un tel incident de se reproduire.

Nous avons entendu des experts en TI de la Chambre des communes nous parler de certaines des mesures de protection que nous pourrions mettre en place. De toute évidence, vous avez eu

beaucoup de temps pour réfléchir à vos actes. Pourriez-vous suggérer quelque chose, avez-vous pensé à quelque chose, au chapitre des mesures de sécurité, qui aurait pu vous empêcher de transmettre cette information?

**M. Russell Ulyyatt:** Je crois que c'est une très bonne question, et j'ai effectivement réfléchi à cela. Je crois que je m'en remettrais au comité pour ce qui est de trouver des solutions, car je n'estime pas avoir les compétences voulues pour présenter des suggestions.

Si je peux faire un commentaire, c'est que, dans un monde électronique, où un simple clic de la souris peut constituer une erreur aussi grossière, je crois qu'il faut réfléchir à cette question.

**M. Tom Lukiwski:** Oui, et nous avons parlé à des experts en TI qui ont expliqué — et je crois que certains d'entre eux ont témoigné ici, et des membres du comité ont apporté des commentaires — que, à l'ère électronique, il est très difficile d'établir un système réellement sécurisé et que l'une des solutions à ce problème consisterait à revenir à la méthode du bon vieux temps où nous avions des copies papier, numérotées et signées, et ce genre de choses.

Avez-vous des commentaires?

**M. Russell Ulyyatt:** Je crois que c'est une observation perspicace représentants de la TI. Les comités se réunissent souvent à huis clos, et les procès-verbaux de ces réunions, si je ne m'abuse, sont conservés par les greffiers, et, pour en consulter un, les députés doivent signer le registre de sortie.

Je crois que ce système fonctionnerait pour d'autres documents confidentiels, et je m'en remets au comité pour ce qui est de trouver des solutions. Encore une fois, je ne m'estime pas qualifié pour formuler des recommandations à cet égard.

**M. Tom Lukiwski:** Je comprends cela, et je ne vous demande pas de livrer un témoignage d'expert. Comme vous avez été dans cette situation et que vous avez eu amplement le temps d'analyser le problème et de réfléchir à vos actes, vous avez peut-être eu des idées à ce chapitre, alors j'apprécie effectivement les observations que vous avez faites.

J'aimerais aussi vous donner l'occasion — puisqu'il s'agit de votre deuxième comparution devant le comité — de revenir sur certains des commentaires que vous avez faits au départ. Y a-t-il quelque chose que vous avez dit, dans le cadre de votre témoignage, que vous aimeriez approfondir ou préciser?

Êtes-vous satisfait du témoignage que vous avez présenté au comité, ou y a-t-il d'autres renseignements qui, selon vous, sont essentiels à notre examen? Ou y a-t-il quelque chose dans le témoignage que vous avez livré initialement que vous aimeriez changer, clarifier, modifier ou simplement préciser?

**M. Russell Ulyyatt:** Pardonnez-moi, parce que ma première comparution devant le comité était ma première expérience en tant que témoin, et, de toute évidence, c'est très difficile et ce n'est pas une situation plaisante.

J'ai repensé à mon témoignage, et je crois qu'une question qui m'a été posée concernait le fait que Mme Hamilton m'ait félicité ou m'ait remercié de lui avoir envoyé des documents confidentiels: on voulait savoir si c'était exact. Je crois avoir répondu oui, « C'est exact ». Toutefois, pour être juste, je ne crois pas que je peux me prononcer sur l'état d'esprit de Mme Hamilton lorsqu'elle m'a envoyé sa réponse. Je crois qu'il est possible que j'aie répondu à cette question trop rapidement, sans comprendre que je ne peux pas me prononcer sur l'état d'esprit de quelqu'un d'autre qui m'envoie une réponse.

•(1120)

**M. Tom Lukiwski:** Encore une fois, je ne vous demande pas de parler au nom de Mme Hamilton. Il serait injuste de le faire et, bien franchement, vous n'êtes pas voyant. L'une des questions que beaucoup de membres du comité voulaient poser à Mme Hamilton concernait sa déclaration selon laquelle elle n'aurait pas lu le courriel la première fois que vous lui aviez envoyé; elle l'aurait fait beaucoup plus tard. Lorsqu'elle s'est aperçue qu'il s'agissait d'une ébauche confidentielle, elle l'a essentiellement détruite.

Mme Hamilton vous a-t-elle déjà laissé entendre, de quelque façon que ce soit — avant votre premier témoignage devant le comité ou après ce témoignage —, qu'elle avait en fait déjà lu le document, contrairement à la déclaration qu'elle nous a présentée?

Avez-vous eu une conversation avec Mme Hamilton depuis votre premier témoignage?

**M. Russell Ulyatt:** Non, je n'en ai pas eue.

**Le président:** Merci, monsieur Lukiwski. Vous vous êtes arrêté à sept minutes à la seconde près.

Donnons la parole à Mme DeBellefeuille.

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Ulyatt, je vous remercie d'être présent aujourd'hui, pour une seconde fois. Je sais que ce ne doit pas être facile pour vous d'être ici, devant nous, à nouveau.

Je veux d'abord vous aider à comprendre un peu les questions que je vais vous poser. Il nous apparaît important de comprendre les motifs qui ont justifié la fuite du document confidentiel, afin d'être en mesure de faire un rapport contenant de bonnes recommandations pour éviter ou prévenir d'autres fuites.

D'après moi, il faut déterminer si c'est un fait isolé ou si c'est le fait d'un adjoint ambitieux qui a fait une erreur et qui s'est fait prendre. Je crois que l'enjeu de la rencontre d'aujourd'hui est de comprendre ce qui s'est passé, donc, de comprendre vos motifs. Ce qui nous ramène au témoignage de Mme Block. Lors de son témoignage, elle nous a dit qu'elle vous avait expliqué en détail votre description de tâches, lors de votre embauche.

Dans votre CV, que nous avons reçu la semaine dernière, on voit l'ampleur de vos tâches. Vous aviez beaucoup de tâches normales d'un adjoint parlementaire sur la Colline du Parlement, puisque Mme Block nous a dit que vous travailliez principalement à Ottawa. De plus, elle vous a donné les tâches d'entretenir en permanence des relations positives avec les membres de la collectivité, les représentants et les donateurs; d'encadrer des bénévoles responsables de la mise à jour de la base de données de la circonscription, qui totalise 105 000 inscriptions. Donc, en plus de votre travail parlementaire, elle vous avait confié des tâches qui m'apparaissent partisans.

Monsieur Ulyatt, lors de votre rencontre avec Mme Block, est-ce que la description de tâches qu'elle vous a proposée correspondait bien à ce qui est inscrit dans votre curriculum vitae?

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Alors, la question, si vous me le permettez, est de savoir si mes tâches à son bureau correspondent aux tâches indiquées dans mon CV.

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Oui.

Est-ce que le temps de réflexion du témoin va être déduit de mon temps, monsieur le président?

Est-ce que vous pouvez répondre à ma question, monsieur Ulyatt?

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Oui.

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Donc, ce qui est inscrit dans le curriculum vitae correspond à la description de tâches que Mme Block vous a remise.

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Oui.

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Très bien.

En plus de faire toutes ces tâches, qui semblent assez importantes en termes de volume de travail, vous avez entretenu des relations avec des lobbyistes.

Avez-vous des problèmes avec la traduction?

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Non.

**Le président:** Nous avons perdu l'interprétation. Je vais arrêter le chronomètre pour un instant, le temps que nous rétablissions la communication.

Essayez de nouveau, madame DeBellefeuille.

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Je disais donc qu'en plus d'effectuer toutes les tâches de nature parlementaire, qui m'apparaissent très volumineuses et qu'on peut aussi qualifier de partisans, vous avez entretenu des relations avec des lobbyistes. Quant à savoir si vos relations avec les lobbyistes en question sont de nature professionnelle et amicale, ce n'est pas clair. On sait que vous étiez très très ami avec les lobbyistes en question. Vous avez pris du temps pour aller au Rideau Club, vous les avez fréquentés en dehors de votre cadre professionnel.

On sait que vous avez actuellement deux compagnies. Comment trouviez-vous le temps de faire tout ce que Mme Block vous demandait, en plus de gérer deux compagnies privées? Comment faisiez-vous pour arriver à tout accomplir ce travail? Est-ce que vous pourriez m'expliquer cela, monsieur Ulyatt?

•(1125)

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Je peux dire que les compagnies ne vont pas très bien, car je n'y consacre pas beaucoup de temps. Je crois que vous m'avez aussi demandé quel type de relation j'avais avec ces lobbyistes, et je reconnais que cette relation était à la fois professionnelle et personnelle. Parfois, nous sortions et nous parlions de travail; parfois, nous sortions et nous parlions d'affaires familiales; ce n'était jamais l'un ou l'autre.

J'ai toujours fait le travail de militant pour Mme Block à l'extérieur des heures de bureau. Je le faisais à partir de chez moi ou d'un café, sur mon ordinateur portable. Je ne me suis jamais adonné à des activités militantes...

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Monsieur Ulyatt, dans votre curriculum vitae, vous le mettez comme une tâche au moment où vous étiez à l'emploi de Mme Block. Je m'excuse de vous interrompre, mais vous contredisez ce que vous m'avez dit plus tôt. Les tâches partisans étaient inscrites dans votre CV professionnel, quand vous étiez à l'emploi de Mme Block. Or, vous êtes en train de me dire que vous faisiez ces deux tâches à l'extérieur de vos heures de travail rémunérées.

Êtes-vous en train de me dire que, dans l'espace de 10 minutes, vous vous désavouez?

Lisez votre curriculum vitae, monsieur Ulyatt. Vous aviez deux tâches qui, à mon avis, relevaient davantage de la partisanerie. C'est dans votre cursus professionnel du temps où vous étiez à l'emploi de Mme Block. Donc, vous étiez payé par la Chambre des communes pour faire des tâches d'adjoint parlementaire et, aussi, du travail partisan. De plus, vous aviez le temps d'avoir deux entreprises de *mailing* ou de *posting* — appelez ça comme vous voulez.

La question qui me brûle les lèvres est celle-ci: Monsieur Ulyatt, Mme Kelly Block vous a-t-elle déjà remis une évaluation de votre rendement professionnel, de votre travail?

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Vous voulez savoir si j'ai déjà fait l'objet d'une évaluation de rendement pour Mme Block?

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Oui.

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** De façon informelle, oui. Nous avons tenu une discussion sur sa satisfaction à l'égard de la quantité de travail que j'accomplissais pour elle et des tâches qui m'étaient attribuées.

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Semblait-elle satisfaite?

Si j'avais été votre patronne, avec ce que vous accomplissiez comme travail, vous n'auriez pas eu le temps d'avoir une ou deux entreprises et de fréquenter des lobbyistes, le soir au Rideau Club. Je suis très surprise que vous ayez eu une performance très élevée dans votre évaluation.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Christopherson.

**M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD):** Merci, monsieur le président, et merci, monsieur Ulyatt, d'être venu ici aujourd'hui.

Lorsque vous avez envoyé le courriel à Mme Hamilton, aviez-vous des raisons de croire que certains des aspects abordés dans le projet de rapport auraient une incidence sur l'un ou l'autre de ses clients?

**M. Russell Ulyatt:** Non, je n'ai pas lu le rapport. J'ignorais même le contenu du rapport lorsque je le lui ai transmis.

**M. David Christopherson:** Quand avez-vous reçu le rapport?

**M. Russell Ulyatt:** Je crois que le rapport a été envoyé à 8 h 30 ou quelque chose comme ça, par le bureau du greffier. Je ne me souviens pas exactement.

**M. David Christopherson:** Sans même l'avoir lu, vous l'avez tout simplement envoyé.

**M. Russell Ulyatt:** C'est exact.

**M. David Christopherson:** J'ai de la difficulté à comprendre comment vous avez pu croire que c'est un comportement acceptable. Je sais que vous dites qu'il s'agissait d'un manque...

**M. Russell Ulyatt:** Je savais que c'était inacceptable et je crois l'avoir déclaré officiellement. Je savais que c'était inacceptable; seulement, je ne comprenais pas à quel point.

**M. David Christopherson:** Lors de vos rencontres informelles, personnelles, avec votre cercle d'amis, qui comprenait les lobbyistes en question, vous avez précisé que parfois vous parliez du travail ou de la famille. Est-il raisonnable de s'attendre à ce que, dans le cadre de vos conversations ordinaires, vous ayez déjà mentionné à votre cercle d'amis que l'une des choses que vous faisiez consistait à assister à ces audiences avec votre patronne?

• (1130)

**M. Russell Ulyatt:** Vous parlez des consultations prébudgétaires?

**M. David Christopherson:** Oui.

**M. Russell Ulyatt:** Oui, les consultations prébudgétaires étaient entièrement publiques. Nous discutons de qui était venu et qui était allé, oui.

**M. David Christopherson:** Alors, votre cercle d'amis aurait su — je veux seulement que ce soit clair —, au fil des conversations, que vous participiez aux travaux du comité, et cela aurait été un sujet de discussion, dans une certaine mesure, ainsi que les dossiers examinés. Cette information était publique.

**M. Russell Ulyatt:** Je ne me souviens pas exactement, mais je suis certain que ces choses auraient pu être mentionnées dans des conversations.

**M. David Christopherson:** La raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est que Mme Hamilton, sous serment, a déclaré qu'elle ignorait que vous participiez à la préparation du rapport prébudgétaire et que tout cela lui était nouveau. Pourtant, selon certains témoignages — et vous venez de le réaffirmer —, parmi votre groupe de connaissances personnelles, cela revenait dans les discussions. On dirait qu'il y a là une petite contradiction.

**M. Russell Ulyatt:** Avec tout le respect que je vous dois, je ne crois pas qu'il y a une contradiction. Mon cercle de connaissances ne se limite pas à Mme Hamilton. Je parle de mes amis en général. Je ne me souviens pas d'avoir déjà discuté de la consultation prébudgétaire directement avec Mme Hamilton, en tête à tête. Je ne me rappelle pas le contexte de la conversation que j'ai eue avec elle lorsque nous sommes allés dîner au Rideau Club. Je ne m'en souviens pas.

**M. David Christopherson:** Vous avez parlé au téléphone avec Mme Hamilton le jeudi, n'est-ce pas?

**M. Russell Ulyatt:** Je crois que, dans mon courriel, je lui demandais à quel numéro je pouvais la joindre maintenant. Et elle a renvoyé un numéro de téléphone. Je ne me rappelle pas l'avoir appelée ni à quel sujet.

**M. David Christopherson:** D'accord. Vous avez échangé des courriels aussi. Mais, selon votre témoignage et celui de Mme Hamilton, ces communications n'avaient aucun lien avec l'affaire qui nous occupe.

**M. Russell Ulyatt:** Pardon, à quelle chaîne de courriels faites-vous allusion maintenant?

**M. David Christopherson:** Je m'excuse. J'ai une déclaration préliminaire de Mme Hamilton, qui décrit la chronologie de ses actes. Je la cite:

À 12 h 37, j'ai répondu rapidement, sans lire le contenu du courriel. Deux heures plus tard, [M. Ulyatt] et moi avons échangé des courriels de nature personnelle qui n'avaient rien à voir avec le rapport. À 15 h 20, [M. Ulyatt] m'a téléphoné, et nous avons parlé brièvement d'un sujet n'ayant aucun lien avec le rapport.

Est-ce ainsi que vous vous en souvenez aussi?

**M. Russell Ulyatt:** Comme je l'ai dit, je ne me souviens pas de lui avoir téléphoné, mais j'accorde davantage de crédibilité au souvenir de Mme Hamilton qu'au mien, tout simplement parce que je ne m'en souviens plus.

Selon la chaîne de courriels, il est raisonnable de croire que je lui ai téléphoné à 15 h 20, puisque je lui ai demandé son numéro de téléphone à 15 h 17; toutefois, je ne me souviens pas de l'objet de la conversation.

**M. David Christopherson:** Je suis comme M. Lukiwski. Il s'agit seulement de ma deuxième séance sur ce dossier particulier, monsieur le président, alors je ne prétends pas le connaître aussi bien que tous les membres du comité qui sont ici depuis le début. Toutefois, je me rappelle que, lorsque nous sommes arrivés à la deuxième série de questions pour Mme Hamilton, nous tournions en rond. Nous n'acceptions pas, à mon avis... Eh bien, je vais parler pour moi: je n'étais pas prêt à prendre pour argent comptant tout ce que j'entendais. J'avais de véritables préoccupations. Mais j'ai aussi constaté que, à défaut de nous trouver devant un tribunal et de pouvoir faire des contre-interrogatoires et d'assurer une protection aux témoins, faute de tous les mécanismes inhérents à notre système judiciaire, nous ne pourrions pas aller plus loin.

Quant aux questions que je veux poser aujourd'hui, je ne crois pas que je réussirai à aller plus loin. M. Ulyatt a exposé sa position sur toutes ces choses et, en vérité, le fait d'aller plus loin et plus en profondeur, à mon avis, nous placerait dans une situation où l'audience deviendrait une enquête, en quelque sorte. Or, nous n'avons pas ici les mesures de protection judiciaire voulues pour faire cela. Alors, je dois vous dire que, encore une fois, nous tournons en rond, à mon avis. À moins qu'il y ait de nouveaux renseignements, je ne vois pas ce que l'on pourrait découvrir d'autre. Sur ce, j'ai terminé.

**Le président:** Merci, monsieur Christopherson.

Je commence à être de votre avis, je crois que nous allons faire une autre série d'interventions de cinq minutes chacune et voir ce qu'on peut trouver d'autre. Si nous terminons, nous terminons.

Monsieur Proulx, vous avez la parole pour cinq minutes.

**M. Marcel Proulx:** Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Ulyatt.

Monsieur Ulyatt, je sais que c'est un moment difficile pour vous. Je comprends cela. Vous avez déjà présenté vos excuses. Je vous respecte pour cela. J'ai regardé votre CV. Vous avez fait beaucoup de travail communautaire. Vous avez été actif dans la collectivité d'Ottawa, et je vous en félicite.

Je veux que vous compreniez, monsieur, que nous ne sommes pas ici — pas moi, à tout le moins — pour vous attaquer. Je veux simplement obtenir des précisions. Certaines questions font surface, et j'aimerais que vous m'aidiez à y répondre. D'accord?

**M. Russell Ulyatt:** Je crois bien que j'ai retiré le poste de vice-président des Jeunes libéraux de l'Université d'Ottawa de mon curriculum vitae.

**M. Marcel Proulx:** C'est dommage.

**M. Russell Ulyatt:** Je sais.

**M. Marcel Proulx:** J'aurais été encore plus heureux de vous souhaiter la bienvenue ici aujourd'hui.

Je plaisante.

Vous avez répondu à M. Lukiwski que vous n'avez jamais donné d'autres renseignements à quiconque. Avez-vous déjà reçu de l'information de fonctionnaires — ou de toute autre source — qui pourrait être considérée comme confidentielle ou protégée? Avez-vous déjà été dans cette situation?

**M. Russell Ulyatt:** C'est une très bonne question. Je dois me creuser la tête, mais, spontanément, non, je ne crois pas avoir déjà reçu de renseignements de cette nature.

• (1135)

**M. Marcel Proulx:** Si vous pensez à des cas où cela vous est arrivé, je vous serais reconnaissant de nous le communiquer par l'entremise de la greffière. D'accord?

**M. Russell Ulyatt:** Certainement.

**M. Marcel Proulx:** En réponse aux questions de Mme DeBellefeuille, vous avez commencé par dire que tout travail fait pour le compte de Mme Block était fait à la maison, à l'extérieur des heures de bureau. De quel genre de travail parlez-vous?

**M. Russell Ulyatt:** Je crois qu'il y a une certaine quantité de travail militant à faire à l'égard d'un député donné. Bien sûr, le travail électoral, de par sa nature, est accompli par quelques personnes, des bénévoles ou je ne sais quoi. Alors, de temps à autre, de la maison, je téléphonais à certains membres de son association de circonscription ou à des bénévoles de sa campagne. Mais je le faisais durant mes temps libres.

**M. Marcel Proulx:** Ce travail était-il effectué au nom de votre compagnie? Comment s'appelle-t-elle déjà? Artful Thinking ou...

**M. Russell Ulyatt:** Non, je le faisais en tant que bénévole.

**M. Marcel Proulx:** D'accord.

Lorsque le lobbyiste Walter Robinson vous a demandé votre numéro de téléphone, vous lui avez donné le 613-290-3355 en lui disant que c'était votre numéro de cellulaire.

Voici à quoi je veux en venir: pourquoi, en 2007 et en 2008, un certain nombre d'avis aux médias du gouvernement du Canada provenant de votre ancien employeur, l'honorable Mme Guergis, attribuaient ce numéro de téléphone à un certain Jeffrey Kroeker? Comment avez-vous obtenu ce numéro? Quel est le lien?

**M. Russell Ulyatt:** Je crois qu'il y a eu une erreur ou qu'on a éprouvé quelques difficultés à procurer un téléphone cellulaire à quelqu'un à ce moment-là, alors je crois que j'ai peut-être prêté mon téléphone à M. Kroeker ou quelque chose comme ça. Je me souviens de cet avis aux médias qui avait été une source de confusion, mais ce numéro est dans ma famille depuis 1996.

**M. Marcel Proulx:** Ah, d'accord, donc il s'agissait de votre numéro.

En parlant de M. Kroeker — et cela ne vous concerne pas, mais je veux comprendre quelque chose —, il a fait l'objet de sanctions par le Sénat en 2007 pour avoir divulgué des renseignements confidentiels pendant qu'il travaillait pour le sénateur LeBreton. Le rapport du Sénat révèle que « M. Kroeker, en recueillant et en communiquant des renseignements comme il l'a fait, s'est conduit de façon déplacée et contraire à l'éthique ».

Connaissez-vous les antécédents de M. Kroeker au Sénat? Quelle était votre relation avec lui? Vous a-t-il enseigné des trucs? Quel est le lien?

**M. Russell Ulyatt:** Je connaissais vaguement la situation de M. Kroeker. Comme vous le savez probablement, le personnel de la Chambre et celui du Sénat ne frayent pas ensemble. Il y a peu de communication. M. Kroeker était mon collègue durant mon bref passage au Secrétariat d'État. C'est tout.

**M. Marcel Proulx:** Vous avez déjà dit cela.

Avez-vous demandé une exemption de l'interdiction des activités de lobbying pendant cinq ans, monsieur?

**M. Russell Ulyatt:** Je me suis renseigné sur la possibilité d'une exemption; toutefois, je n'ai pas le droit de la demander.

**M. Marcel Proulx:** D'accord.

Le 8 novembre 2010, vous avez reçu un courriel de Mme Hamilton dans votre compte ruthinking.ca, et celle-ci vous demandait alors de convoquer une rencontre avec deux de ses clients de la Fondation des maladies du cœur du Canada.

Pourquoi vous a-t-elle envoyé ce message à votre compte R. U. Thinking plutôt qu'à votre compte parlementaire?

**M. Russell Ulyatt:** Je me suis posé la même question. Je peux seulement penser à deux possibilités. Peut-être que, pour une raison ou une autre, c'est la seule adresse électronique qu'elle avait pour moi, ou peut-être... Si vous savez un peu comment fonctionne le BlackBerry — si vous sélectionnez un certain contact, vous pouvez avoir deux adresses électroniques pour ce contact. Peut-être qu'elle a tout simplement choisi la mauvaise. Je ne peux pas expliquer les actes de Mme Hamilton, je suis désolé.

**M. Marcel Proulx:** Elle aurait eu l'adresse de votre compte de courriel parlementaire, n'est-ce pas?

**M. Russell Ulyatt:** Je suppose, mais je ne m'occupe pas de son BlackBerry, alors j'ignore quelle adresse elle possède.

**M. Marcel Proulx:** Non, je comprends cela, mais vous souvenez-vous d'avoir échangé des courriels avec elle à partir de votre compte parlementaire...

**M. Russell Ulyatt:** Oui.

**M. Marcel Proulx:** ... avant le 18 novembre?

**Le président:** Monsieur Proulx.

**M. Russell Ulyatt:** Cela fait très longtemps, je m'excuse. Je suis certain qu'elle l'a fait.

**M. Marcel Proulx:** D'accord, merci.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci.

Monsieur Lukiwski, c'est à vous.

**M. Tom Lukiwski:** Merci, monsieur le président.

J'ai seulement quelques brèves questions, juste pour me convaincre de la véracité de certaines des déclarations que vous avez faites plus tôt.

Vous avez déclaré qu'il ne vous était jamais arrivé — selon votre souvenir, à tout le moins — de transmettre à quiconque des renseignements confidentiels, de quelque nature que ce soit, d'une source gouvernementale. Il s'agit de la seule et unique fois. Il est question de transmissions par voie électronique. J'imagine alors que ma question pour vous est la suivante: pendant les délibérations du comité des finances sur toutes les observations qu'il avait entendues avant de produire son projet de rapport, les séances du comité, je suppose, étaient tenues à huis clos. Est-ce exact?

**M. Russell Ulyatt:** Vous me demandez de me souvenir de quelque chose qui s'est passé il y a trois mois. Vous savez mieux que

moi si elles se sont tenues à huis clos, mais je crois que c'était le cas, et je crois...

● (1140)

**M. Tom Lukiwski:** Permettez-moi de reformuler, alors. Qu'elles aient été tenues à huis clos ou non, vous, en votre qualité d'employé de Mme Block à l'époque, étiez-vous présent lorsque le comité tenait des discussions en vue de l'élaboration de son projet de rapport?

**M. Russell Ulyatt:** J'avais l'habitude d'accompagner Mme Block aux réunions du Comité des finances. Toutefois, lorsqu'il n'y avait pas beaucoup de travail pour le personnel à un certain moment, je retournais habituellement au bureau.

**M. Tom Lukiwski:** Tout cela mène à une question bien simple.

En raison de votre étroite relation avec plusieurs des lobbyistes en question, vous avez officiellement nié avoir communiqué, soumis ou transmis des renseignements confidentiels, mais vous est-il déjà arrivé de manquer à l'obligation de confidentialité en leur divulguant, dans le cadre d'une conversation informelle, en prenant un verre, en dînant ou je ne sais dans quel contexte, certains des renseignements qui ont fait l'objet de discussions à ces réunions?

**M. Russell Ulyatt:** Au meilleur de ma connaissance, non; je ne ferais jamais une telle chose.

**M. Tom Lukiwski:** J'aimerais revenir sur une question que Mme Foote a soulevée plus tôt au sujet du courriel adressé à l'un des lobbyistes le jour avant que vous transmettiez le rapport. Dans ce courriel, que vous avez eu l'occasion d'examiner, vous déclarez que le rapport va paraître le lendemain. Vous avez dit reconnaître que tout cela avait l'air comme s'il y avait eu de la préméditation, mais vous ne pouvez pas vraiment l'expliquer.

Je vais vous demander encore une fois d'essayer au moins de faire des conjectures sur les raisons qui auraient pu vous amener à prévenir quelqu'un, la veille, de la mise en circulation d'un rapport si vous n'aviez pas l'intention de le lui envoyer. J'ai de la difficulté à comprendre comment cet acte aurait pu être spontané, plutôt que prémédité.

**M. Russell Ulyatt:** Je crois avoir tenté de vous expliquer comment je peux avoir été spontané de 8 h 30 à 15 ou 16 heures. Cela dénote un mépris du caractère confidentiel du document et une ignorance de la portée de mes actes. De toute évidence, j'ai envoyé la veille un courriel disant que j'avais l'intention d'en transmettre une copie. Je n'étais pas au courant de ce courriel; toutefois, il semble que mon manquement à l'égard de la confidentialité du document ait commencé la veille. Il n'est tout simplement pas question de préméditation. Je n'avais pas l'intention de tromper le comité ni de transmettre le document lui-même. C'était une violation de la confidentialité du document.

**M. Tom Lukiwski:** Vous avez dit que vous n'aviez pas parlé à Mme Hamilton depuis qu'on a levé le voile sur cet incident. Avez-vous eu des conversations ou entretenu des rapports avec l'un ou l'autre des lobbyistes depuis la découverte de ce problème?

**M. Russell Ulyatt:** Je crois que j'ai communiqué avec l'un des lobbyistes pour lui souhaiter Joyeux Noël, et c'est là l'étendue de ma communication avec eux.

**M. Tom Lukiwski:** Mais rien n'a été dit concernant les délibérations qui ont lieu aujourd'hui.

**M. Russell Ulyatt:** Je n'ai pas communiqué avec un lobbyiste pour lui demander quelque chose, faire allusion à quelque chose ou le persuader de quelque chose à l'égard des délibérations qui ont lieu depuis le 14 décembre ou je ne sais quelle date.

**M. Tom Lukiwski:** Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

**Le président:** Merci.

On dirait bien qu'on arrive à un cul-de-sac.

Monsieur Laframboise.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Ulyyatt, dans votre déclaration d'ouverture et dans votre réponse à M. Lukiwski tout à l'heure, vous avez dit que c'était spontané. Pour ma part, cela me pose beaucoup de difficulté parce que j'ai le courriel de Mme Hamilton. Or, vous n'avez pas fait un transfert de dossier, vous avez rédigé un courriel auquel vous avez annexé le rapport. Est-ce là ce qui s'est passé?

[Traduction]

**M. Russell Ulyyatt:** Je crois que j'ai fait suivre le courriel et ajouté 10 mots. Comme je l'ai expliqué à M. Lukiwski et comme je l'ai dit dans mon témoignage initial livré en décembre, j'ai violé la confidentialité du document. Il n'était pas question de préméditation en vue de l'envoyer à quelqu'un.

[Français]

**M. Mario Laframboise:** Si vous aviez transféré le courriel que vous aviez reçu du greffier, je vous dirais que cela n'était pas prémédité. Vous avez rédigé le courriel et vous avez annexé... Vous nous dites que vous ne l'avez pas lu, mais vous avez au moins lu ce que vous avez envoyé, puisque dans votre courriel, vous dites ce qui suit à Mme Hamilton: « Je me suis dit que vous voudriez y jeter un coup d'oeil tant que c'est encore à l'état d'ébauche ». Vous le saviez parce que dans le texte de présentation, c'était écrit: « Vous trouverez ci-joint une ébauche du rapport du Comité permanent [...] Cette ébauche sera étudiée [...] le 22 novembre. » et « Cette ébauche doit demeurer CONFIDENTIELLE [...] », en noir.

Donc, cela apparaît dans le courriel que vous avez rédigé. Vous saviez donc très bien que c'était confidentiel. Vous n'avez pas transféré le courriel du greffier, vous avez rédigé un courriel à Mme Hamilton auquel vous avez annexé le rapport.

Quand vous dites que vous ne l'avez pas lu, je vous crois, mais quand vous dites que c'était spontané, je vous réponds que vous saviez très bien que c'était confidentiel. Vous saviez que c'était une ébauche, parce que vous l'aviez lu. Telle est la réalité, vrai ou faux?

•(1145)

[Traduction]

**M. Russell Ulyyatt:** Je crois que vous avez raison, dans une certaine mesure. J'ai transmis le document. Je n'avais pas à joindre la pièce; elle était déjà jointe. Lorsque vous cliquez sur « transférer », habituellement, le nouveau message inclut les pièces jointes au courriel d'origine. Je n'ai pas rédigé un long message. J'ai écrit 10 mots. Je n'ai pas lu le rapport.

Je comprends que vous dites qu'écrire 10 mots, ce n'est pas un acte spontané. J'ai déjà reconnu que je savais que ce que était inacceptable. Je ne comprenais pas toute la portée de mon geste. Je ne comprenais pas l'outrage que je commettais à l'égard de l'institution du Parlement. Mais je comprends cela maintenant. Tout est clair près coup.

[Français]

**M. Mario Laframboise:** Monsieur Ulyyatt, selon moi, ce n'était pas spontané, vous saviez ce que vous faisiez. De plus, je peux me

permettre de vous dire que d'après moi, ce n'était pas la première fois et que votre patronne était au courant, parce que vous savez très bien ce que vous avez fait. Vous avez rédigé votre courriel, et vous avez annexé l'ébauche de rapport. Encore une fois, cela démontre une façon ouverte de procéder.

Vous pouvez me dire aujourd'hui que c'était spontané; je vous réponds que ça ne l'était pas. En répondant à ma question, vous êtes en train de me donner raison.

Est-ce que c'était la façon courante de procéder dans ce bureau?

[Traduction]

**M. Russell Ulyyatt:** Monsieur le président, encore une fois, j'affirme que Mme Block n'avait absolument pas connaissance de ce que je faisais. J'agissais de mon propre chef. Je ne crois pas que mes actes étaient habituels pour un membre du personnel politique ou un membre d'un parti politique. Je n'oserais jamais...

[Français]

**M. Mario Laframboise:** Monsieur Ulyyatt, je ne vous ai pas demandé si Mme Block le savait. Je vous demande si c'était la façon courante de procéder dans le bureau de Mme Block. Était-ce une façon de procéder reconnue par votre patronne? Je ne vous dis pas qu'elle connaissait ce dossier, je vous dis que la façon dont vous avez procédé donne à croire que vous avez rédigé votre courriel, y avez annexé un document, et que c'était la façon dont vous procédiez dans le bureau, et Mme Block savait très bien que vous procédiez ainsi. Est-ce que c'était la façon de procéder dans le bureau? C'est la question que je vous pose.

[Traduction]

**M. Russell Ulyyatt:** Non, ce n'est pas la façon habituelle de procéder dans le bureau de Mme Block, et elle n'avait aucune connaissance de mes actes.

**Le président:** Merci beaucoup.

Merci, monsieur Laframboise.

Monsieur Christopherson, aviez-vous...?

**M. David Christopherson:** Ça va. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci.

Votre heure est presque écoulée. Est-ce que quelqu'un aimerait faire une brève intervention, poser une seule question?

Madame Ratansi.

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Ne vous écarterez pas du sujet du rapport.

**Mme Yasmin Ratansi:** Oui, oui. C'est tout ce dont je vais parler.

Merci, monsieur Ulyyatt, d'être ici. Vous savez, tout le monde estime qu'on aurait pu éviter cet exercice si vous aviez pris plus de précautions.

Avez-vous assisté à des séances relatives aux consultations prébudgétaires avec Mme Block? Le cas échéant, ou sinon, pourquoi aviez-vous l'impression que ce document était d'une telle importance que vous deviez l'envoyer aux lobbyistes? Qu'est-ce qui vous a fait croire qu'il contenait quelque chose qui a créé tant de confusion chez tout le monde? Nous aurions pu éviter tout cela.

Alors, expliquez-moi — parce que votre mémoire est sélective lorsqu'on aborde certaines questions... M. Cross vous demande quand le rapport final sera mis en circulation, et il est juste là, alors vous lui envoyiez une ébauche le 17. C'est très mélangeant. Nous aimerions vous croire, mais ça commence à être difficile.

**M. Russell Ulyatt:** Je comprends tout à fait comment tout cela peut sembler déroutant. Je suis moi-même dérouté par tout cela. Je cherche à savoir pourquoi j'ai fait ce que j'ai fait. Je suis d'accord avec vous pour dire que, si j'avais respecté le caractère confidentiel du document, on aurait pu éviter toute cette situation.

Je crois que votre question était entre autres de savoir si j'avais assisté aux consultations prébudgétaires avec Mme Block. Il y a eu beaucoup de séances. Elles sont très longues. J'ai assisté à certaines des réunions. Je n'ai pas assisté à toutes les consultations prébudgétaires. Bien sûr, ces séances étaient publiques.

Comme j'ai essayé de l'expliquer à M. Lukiwski — et je ne suis pas certain de pouvoir trouver les bons mots pour décrire mes actes ou mes sentiments — mon geste n'était pas prémédité —, je ne convoitais aucun avantage personnel. Mes actes étaient à vrai dire le fruit d'un mépris du caractère confidentiel du document.

• (1150)

**Mme Yasmin Ratansi:** Mais qu'est-ce qu'il avait, ce rapport? Je ne comprends toujours pas. Pourquoi l'avez-vous envoyé au lobbyiste? Était-il important?

**Le président:** Merci, madame Ratansi.

**M. Russell Ulyatt:** Je l'ignore.

**Le président:** Cette question a été posée environ six fois.

Puisque notre temps tire à sa fin, monsieur Lukiwski, et vous voulez poser une autre question, allons-y.

**M. Tom Lukiwski:** Eh bien, dans la même veine que Mme Ratansi, je crois...

C'est à titre de clarification, je crois, plus qu'autre chose, mais j'aimerais obtenir une confirmation de votre part, monsieur Ulyatt. La première fois que vous avez témoigné devant le comité, n'aviez-vous pas déclaré que vous aviez envoyé ces rapports aux lobbyistes, entre autres, pour gagner leur faveur? Vous cherchiez peut-être à décrocher un emploi dans une firme de lobbying. N'est-ce pas?

**M. Russell Ulyatt:** Non. Je crois que ma réponse initiale à cette question était que j'essayais de me donner des airs d'importance. On en a déduit — comme il se trouvait aussi que je cherchais un emploi...

**M. Tom Lukiwski:** D'accord.

**M. Russell Ulyatt:** ... à différents endroits ainsi qu'auprès des personnes à qui je l'ai envoyé — que j'essayais de gagner leur faveur. En fait, je ne... Si tel était le cas, pourquoi ne l'ai-je pas envoyé à toutes les personnes auprès desquelles je cherchais un emploi dans le domaine des relations gouvernementales? Non, ces personnes étaient à la tête de mes priorités lorsque j'ai commis un acte inacceptable, et j'essayais tout simplement de me donner des airs d'importance.

**M. Tom Lukiwski:** Vous l'avez envoyé exclusivement à ces lobbyistes parce que vous entreteniez avec eux une relation personnelle? Vous affirmez toujours ne pas l'avoir envoyé à qui que ce soit d'autre?

**M. Russell Ulyatt:** C'est exact. La liste de lobbyistes qui ont été questionnés par le comité sont les seules personnes à qui j'ai envoyé le document. Je crois que, dans le cadre de mon dernier témoignage, j'ai dit... On m'a demandé pourquoi ces cinq personnes, et je ne peux

que vous donner la réponse que j'ai donnée la dernière fois, à savoir que c'est tout simplement parce qu'elles étaient à la tête de mes priorités à l'époque.

**Le président:** Merci.

Madame DeBellefeuille, avez-vous une autre intervention brève d'une minute à faire?

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Monsieur Ulyatt, j'essaie de comprendre vos motifs. Lors de votre premier témoignage, vous avez dit que vous aviez envoyé l'ébauche de rapport à vos amis, sans attente de retour. En fait, vos amis s'avéraient être des lobbyistes qui étaient bien positionnés pour relayer votre CV, particulièrement Mme Hamilton, avec qui — on a pu le lire — vous partagiez une amitié très profonde et aviez une relation très privilégiée.

Avez-vous informé Mme Block que vous aviez des liens privilégiés avec des amis lobbyistes?

Avez-vous une paralysie du cerveau ou quoi?

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Non. Je crois que, si quelqu'un a déjà demandé à rencontrer Mme Block et que je connaissais cette personne, j'ai précisé le fait que je connaissais la personne et qu'il m'était égal que Mme Block accepte de la rencontrer ou non. Mon amitié était encadrée par des considérations professionnelles.

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille:** Selon vous, en tant qu'adjoint parlementaire, il n'était pas important de dire à votre patronne que vous aviez des contacts privilégiés avec des lobbyistes et de lui offrir, si elle le voulait, de les rencontrer? Vous avez caché ce fait à Mme Block? Elle n'était pas du tout au courant de vos liens privilégiés avec les firmes auxquelles vous avez fait parvenir l'ébauche du rapport?

[Traduction]

**M. Russell Ulyatt:** Non. Je m'excuse, je crois que ma dernière réponse a peut-être été mal comprise. C'est exactement ce que j'ai dit. Je signalais à Mme Block toute demande provenant de l'un de mes amis. Si une personne voulait la rencontrer ou lui soumettre des documents, je lui signalais que, oui, cette personne était un ami à moi et qu'il m'était tout à fait égal qu'elle accepte de la rencontrer ou de lire le document. C'est un ami, et c'est tout. L'amitié a des limites.

**Le président:** Merci.

Je crois que nous avons fait trois séries de questions maintenant, et j'estime que nous devrions mettre fin au témoignage de M. Ulyatt.

Merci d'être venu aujourd'hui, et merci d'avoir communiqué avec nous. Je remercie les membres du comité de ne pas s'être écartés du sujet aujourd'hui et de s'être attachés à la collecte de renseignements.

Monsieur Ulyatt, vous êtes libre de partir.

Je vais suspendre les travaux pour quelques minutes, le temps que prennent place nos prochains invités.

[La séance se poursuit à huis clos.]





**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>